



Les Boucles de Gayant

Challenge scolaire

Ecole

Collège

Fiche d'inscription collective - 1,5 km

Jeudi 21 mai 2020

Nom de l'établissement		Cachet de l'établissement
E-mail		
Nom de l'équipe		
Nom et téléphone portable du responsable de l'équipe présente le jour de l'évènement		Le responsable du groupe viendra récupérer l'ensemble des dossards : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Fiche d'inscription à remettre à la Direction des Sports avant le lundi 4 mai 2020

Nom	Prénom	Année de Naissance	Sexe	N° de licence FFA	e-mail	Nationalité	N°de Dossard

Nom	Prénom	Année de Naissance	Sexe	N° de licence FFA	e-mail	Nationalité	N°de Dossard

Je joins avec la fiche d'inscription collective une des pièces suivantes pour valider l'inscription :

➔ une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

➔ ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

➔ un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du **sport en compétition** ou de l'**Athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition**, **datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.